

Unifor interpelle les gouvernements fédéral et provinciaux à mettre en place des mesures pour amoindrir les impacts de la COVID-19 sur les travailleuses et travailleurs

Montréal, le 13 mars 2020 – Faisant écho aux demandes formulées par le président national d'Unifor, Jerry Dias, plus tôt cette semaine dans le cadre de la crise de la COVID-19, Unifor-Québec estime que les gouvernements fédéral et québécois doivent en faire plus pour les travailleuses et travailleurs notamment en accordant 14 jours de maladie payés pour les travailleuses et travailleurs qui sont placés en quarantaine ou à qui l'on demande de s'isoler.

« Toutes les mesures mises de l'avant sont correctes, mais il ne faut pas oublier les travailleuses et travailleurs du secteur privé qui seront potentiellement impactés par les mises en quarantaine » explique Renaud Gagné, directeur québécois d'Unifor.

Dès le 5 mars dernier, le président Dias adressait **une lettre** (en anglais) à Filomena Tassi, ministre du Travail, et à Carla Qualtrough, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées, pour inciter le comité fédéral chargé de cette crise à travailler afin d'atténuer les effets de la pandémie et du ralentissement économique qui en résulte sur les travailleuses et travailleurs.

Cette semaine, le premier ministre Trudeau a annoncé un ensemble de mesures d'un milliard de dollars pour la crise de la COVID-19 qui comprenaient les recommandations d'Unifor visant à supprimer la période d'attente pour l'assurance-emploi et à assouplir les règles fédérales de partage du travail.

« Les annonces faites cette semaine, dont l'élimination du délai de carence dans le programme d'assurance-emploi, sont une bonne chose, mais il faut aller plus loin », a déclaré Renaud Gagné, directeur québécois d'Unifor.

Le syndicat demande ainsi la mise en œuvre des recommandations suivantes afin d'atténuer les effets de la COVID-19 sur les travailleuses et travailleurs, en s'assurant notamment :

- D'augmenter la durée du congé de maladie de l'assurance-emploi de 15 à 26 semaines;
- D'accorder des prestations d'urgence spéciales d'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs vulnérables;
- De réduire le nombre d'heures ouvrant droit à l'assurance-emploi ;
- De créer un fonds spécial pour les travailleuses et travailleurs qui ne remplissent pas les conditions requises pour l'assurance-emploi;
- De fournir une « aide au revenu » spéciale aux travailleuses et travailleurs de la santé, comme cela a été fait pour le SRAS;
- De demander aux provinces de légiférer afin que les congés de maladie soient payés;
- De demander aux employeurs de renoncer à exiger des notes de médecin pour justifier les congés de maladie.

Mesures au sein d'Unifor : plusieurs événements annulés

Au sein même de sa structure, Unifor a pris de nombreuses mesures de précaution afin de limiter une possible propagation.

À ce jour, voici les événements annulés :

- Tous les cours de formations à Port Elgin et en région ;
- Tournée du directeur québécois;
- Conseil québécois d'Unifor.

Nous avons aussi demandé au personnel de faire du télétravail jusqu'à mardi prochain.

« *Nous informerons nos sections locales au fur et à mesure de l'évolution de la situation* », a expliqué Renaud Gagné, directeur québécois d'Unifor